Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 2 (1873)

Heft: 1

Vorwort: À nos lecteurs

Autor: Horner, R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IIe ANNÉE. N° 1. JANVIER 1873.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Philipona, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *A nos lecteurs.* — *De l'Instruction civique d'après les principes catholiques* (13e article.) — *Enseignement pratique. Système métrique par B. D.* — *Correspondance.* — *Journal d'un Instituteur.* — *Bibliographie.* — *Avis divers.* — *Chronique.*

A NOS LECTEURS.

Lorsque nous inaugurions notre œuvre, il y a un an, nous étions loin de nous attendre à l'accueil qu'elle a généralement reçue. Ce n'est pas que nous doutions qu'elle ne répondit à un besoin réel ; ce n'est pas que nous hésitions dans le choix du programme à suivre : les circonstances particulières au milieu desquelles notre feuille paraissait, lui traçaient nettement la voie à parcourir. Mais tout cela ne suffisait pas à lui garantir le succès.

Qu'est-ce qui pouvait donc nous assurer des lecteurs et des collaborateurs dans la sphère resserrée de publicité où notre revue était appelée à se mouvoir, dans ce cercle si étroit que rétrécissaient encore les barrières des langues, l'intolérance des partis politiques et l'ostracisme dont est frappé en Suisse le drapeau religieux que nous arborions ? Nous ne pouvions compter que sur l'aide de Dieu, sur notre dévouement à la noble cause de l'éducation, sur le concours et sur la bienvillance de la société, encore mal affermie, à laquelle le *Bulletin* devait servir d'organe. Notre entreprise pouvait donc paraître téméraire : aussi des hommes, dont la plume a essuyé plus d'un mécompte, paraît-il, désireux de nous éviter les déceptions qu'ils ont autrefois rencontrées, nous avaient annoncé solennellement que nous ne manquerions pas d'être *écrasé* sous le poids de notre entreprise. Malgré ces sinistres prédictions, nous résolûmes de répondre à la confiance qu'on avait bien voulu nous témoigner et nous mîmes sans trop de crainte la main à l'œuvre. Dès son début, le *Bulletin* recueillit sur son chemin des encouragements et des marques de sympathie auxquels il était loin de s'attendre. Il trouva de nom-

breux lecteurs dans le canton de Fribourg, dans celui du Valais et même dans les pays étrangers. Des collaborateurs zélés et actifs vinrent à leur tour nous aider dans notre tâche, et leur généreux concours assura dès lors le succès de notre revue pédagogique.

Nous aimerions donner ici un témoignage public de notre vive gratitude à ces collaborateurs désintéressés, tant en notre nom qu'en celui de nos abonnés, mais ils sont trop de nos amis pour que nous osions les louer.

Le développement inespéré qu'a pris notre association pédagogique, la consécration qu'elle a reçue de la part des autorités et de toutes les classes de la société dans diverses circonstances et particulièrement à l'assemblée de Romont, ont contribué puissamment à affermir notre œuvre et à lui assurer un avenir solide. D'ailleurs chacun connaît et sent l'importance croissante que prennent chaque jour les questions scolaires. Les préoccupations qu'elles suscitent partout, se sont manifestées en France, en Prusse, en Espagne, en Italie, ainsi que dans plusieurs de nos cantons, par des discussions publiques, par un remaniement complet des lois scolaires, par les agitations populaires les plus fiévreuses, par la formation de nombreuses sociétés pédagogiques, enfin par l'éclosion de nouvelles feuilles vouées aux intérêts de l'instruction publique.

Chacun comprend que l'Ecole est aujourd'hui avec l'Eglise et la Presse le grand levier des intelligences: l'Ecole en coulant dans son moule les générations naissantes, l'Eglise en s'emparant des consciences et la Presse en répandant goutte à goutte dans l'atmosphère les doctrines que les masses respireront.

La nouvelle toute récente de la reprise du projet de révision n'est pas de nature à calmer chez nous les sollicitudes légitimes que les instituteurs et les pères de famille portent aux intérêts de l'enfance. Jamais donc la publication d'une feuille pédagogique comme la nôtre, ne paraît plus opportune. Son programme est tout tracé. A côté des questions pratiques qui auront toujours une part préférée dans nos colonnes, à côté des intérêts moraux et matériels des Instituteurs, le *Bulletin pédagogique* portera une attention particulière aux débats que le projet de la centralisation de l'instruction publique, va de nouveau susciter dans nos Chambres fédérales. Sur ce terrain plus vaste et plus élevé, il sera en quelque sorte une sentinelle qui montera la garde au seuil de nos écoles pour y protéger, dans la mesure de ses forces, le drapeau de nos chères libertés religieuses et cantonales.

Qu'il nous soit permis de dire, en terminant, que notre désir le plus sincère est que le *Bulletin* reste toujours, comme par le passé, l'organe fidèle de tous ses abonnés. Ses colonnes ne leur sont

jamais fermées. Il accueillera avec reconnaissance les communications, comme aussi les critiques, qu'on aurait à lui adresser.

Nous avons regretté plus d'une fois, avec un grand nombre de nos lecteurs, que le cadre si restreint qui lui est assigné et sa périodicité mensuelle ne lui permissent pas de donner accès à des travaux de longue haleine, à une revue bibliographique plus fréquente et aux différents courriers scolaires qui nous ont été offerts de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Nous tenons à affirmer de nouveau ici que le *Bulletin* n'aura jamais aucun caractère aggressif. Il s'abstiendra soigneusement de toute polémique et, en cas de discussion, il se contentera, comme par le passé de rester sur la défensive et de repousser les attaques auxquelles il pourrait être en butte.

Puisse donc cette modeste publication contribuer à élever chez nous, s'il est possible, le niveau intellectuel et moral de l'éducation populaire et ne pas rester trop au-dessous de sa mission, de la confiance de la société à laquelle il sert d'organe, et de la bienveillance de tous ses lecteurs.

Pour le Comité,
R. Horner.

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE
D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.
TREIZIÈME ARTICLE.

B. Devoir des citoyens envers l'autorité publique.

1. Une autorité est nécessaire dans toute société pour maintenir l'union, le bon ordre et faire converger les efforts de tous vers un but commun. Les personnes revêtues d'une fonction publique ont le droit de commander, d'où résulte pour les citoyens le devoir d'obéir. Si les citoyens refusaient l'obéissance aux fonctionnaires publics, ce serait l'état d'anarchie. Il arrive trop souvent que des particuliers cherchent à se soustraire à l'obligation de l'obéissance, lorsqu'ils ne sont pas sous les yeux des autorités. C'est un acte coupable. Ainsi que nous l'avons vu, les autorités de l'Etat ne commandent pas en leur nom, mais au nom de Dieu de qui leur pouvoir est délégué. En désobéissant aux agents de l'Etat, c'est donc à Dieu qu'ils désobéissent. — Au point de vue social, rien n'est plus funeste que l'esprit d'insoumission ; lorsque les ordres et les directions de l'autorité ne sont pas volontairement respectés, l'autorité publique est obligée de recourir aux mesures